

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 29 septembre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 43

Délibération n° CC-2023-156

**Objet de la délibération : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU
SPORT (ANDES)**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt neuf septembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des Expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 22 septembre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Olivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, GUIOL André, LAYOLO Cécile, MONDANI Denis, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe.

Absents ayant donné procuration :

- DECANIS Alain donne procuration à TONARELLI Patrice, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, RULLAN Nicole donne procuration à GIULIANO Jérémy, CANO-MAIREVILLE Nathalie donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI-DORGAL Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard.

Absents : BETRANCOURT Claude, GOMART-JACQUET Blandine, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie, BARTHELEMY Olivier.

Secrétaire de Séance : Carine PAILLARD

Monsieur Gérard FABRE expose :

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2121-21 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU les statuts de l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) ;

VU la délibération n° 2017-175 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 29 septembre 2017 portant adhésion de la Communauté d'Agglomération à l'ANDES, à compter du 1^{er} octobre 2017 ;

VU la délibération n° 2020-240 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 24 juillet 2020 désignant M. Alain DECANIS pour représenter la Communauté d'Agglomération auprès de l'ANDES ;

VU l'arrêté n° 2021-179 du 24 septembre 2021 portant retrait des délégations de fonction et de signature accordés à M. Alain DECANIS ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation du nouveau représentant de la Communauté d'Agglomération au sein de l'ANDES ;

CONSIDERANT que, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Conseil Communautaire peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Il est demandé au Conseil communautaire :

- **DE DIRE** que la Communauté d'Agglomération sera désormais représentée par son Président, Monsieur Didier BREMOND, pour siéger au sein de l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES).
- **D'AUTORISER** le président, ou son représentant, à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Cette délibération abroge la délibération n° 2020-240 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 24 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le*

Fait et délibéré à Brignoles, le 29 septembre
2023

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND